

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Ce formulaire sert à l'auto-identification des personnes appartenant à l'un des groupes suivants : Autochtones, anglophones, membres d'une communauté culturelle ou personnes handicapées. Si vous appartenez à l'un de ces groupes cibles, vous pouvez bénéficier des programmes et des mesures d'accès à l'égalité y étant destinés.

Ces renseignements pourront être utilisés à des fins de repérage et de nomination à un emploi ainsi qu'à des fins statistiques.

Tous les champs marqués d'un astérisque* doivent obligatoirement être remplis. Remplissez le formulaire en lettres moulées.

1. IDENTIFICATION

Prénom* : _____

Nom de famille* : _____

Courriel : _____

2. ACCÈS À L'ÉGALITÉ

Faites-vous partie des peuples autochtones du Canada*?

Les Autochtones sont réputés être : les Amérindiens, les Inuits et les Métis du Canada.

Oui Non

Êtes-vous un anglophone*?

Personnes dont la langue maternelle est l'anglais. La langue maternelle se définit comme la première langue apprise et encore comprise.

Oui Non

Faites-vous partie d'une minorité visible*?

Personnes membres d'une communauté culturelle, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.

Oui Non

Faites-vous partie d'une minorité ethnique*?

Personnes membres d'une communauté culturelle, autres que les autochtones et les personnes d'une minorité visible, dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais.

Oui Non

Êtes-vous une personne handicapée*?

Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à faire face à des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

Oui Non

3. UTILISATION ET COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels que vous fournissez au moyen de ce formulaire serviront au traitement de votre candidature dans le cadre des programmes et mesures d'accès à l'égalité applicables au recrutement des stagiaires. Ces renseignements sont confidentiels en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Ils ne peuvent être utilisés à une autre fin au sein de l'organisme public que celles pour lesquelles ils ont été recueillis, sauf dans les seuls cas prévus au deuxième alinéa de l'article 65.1 de la Loi. Ces renseignements seront communiqués au ministère ou à l'organisme responsable de l'offre de stage, en vue de l'informer de votre appartenance à un groupe cible et ainsi lui permettre de vous offrir, le cas échéant, la possibilité d'effectuer un stage.